

Catalogue Formation Continue

ITB

Management bancaire

2019/2020

Management bancaire

Dans un environnement en mutation permanente, les banques repensent leurs pratiques et leurs métiers pour s'adapter aux comportements des clients. Face à l'arrivée de nouveaux acteurs et à une digitalisation croissante (environnement de travail, ressources et moyens), le management se réinvente.

Pour cette rentrée, l'ITB management bancaire évolue pour permettre aux managers de demain d'être à la fois acteurs et relais de ces transformations. Il est devenu un bac + 5.

Un ITB repensé avec une pédagogie différente, une ouverture vers de nouveaux publics et une réorganisation du parcours de formation.

Informations pratiques

Période de la formation

de novembre 2019 à avril 2020

Durée de la formation

40 jours

Date limite d'inscription

> Bloc1/Bloc 2 : 31 octobre 2019

> Bloc 3 / Bloc 4 : 15 octobre 2019

Période des examens

juin 2020

Lieux de formation

Tout notre réseau

Test d'évaluation

Un test d'évaluation en ligne, outil d'aide à la sélection, permet de vérifier que les collaborateurs disposent des prérequis suffisants en matière de connaissances fondamentales et présentent les capacités nécessaires au suivi de la formation.

Pour toute demande de test, écrivez à :

test-evaluation-itb@cfpb.fr »



<https://rebrand.ly/itb-international>

Scannez le QR code ci-joint
pour toute information complémentaire
ou rendez-vous sur notre site internet
www.cfpb.fr

► Métier(s) visé(s)

Formation interbancaire et internationale, l'ITB s'ouvre à la transformation des métiers bancaires. Par sa transversalité, l'ITB permet de faire converger plusieurs compétences (techniques, réglementaires, managériales) et offre aux différents profils une plus forte employabilité et une grande capacité d'adaptation.

► Public concerné

L'ITB s'adresse aux managers actuels et futurs managers d'unités bancaires de plusieurs familles de métiers amenées à évoluer : force de vente, fonction support, traitement des opérations...

► Conditions d'obtention du diplôme

- > Valider chacun des blocs de compétences par une note de 10/20 minimum
- > Obtenir une note supérieure ou égale à 8/20 au Grand oral
- > Obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 après application des coefficients

Le « + »
de la
formation

- > Un parcours en 4 blocs de compétences qui composent le métier de manager d'unité bancaire
- > Une formation effectuée à travers des situations professionnelles reprenant le quotidien de manager d'unités bancaires
- > Un tremplin qui permet l'acquisition de compétences mobilisables dans tous les métiers de la banque
- > Pour optimiser le lien entre environnement bancaire et formation, des scénarii calés sur le référentiel métier vu avec la profession, qui structurent l'ensemble des journées
- > Une première étape dans l'appropriation du management, qui peut être poursuivie par le CESB Management en cas d'évolution vers du management de managers.
- > Un accès illimité à la bibliothèque numérique de la banque et de la finance, permettant la consultation de plus de 3 500 ouvrages spécialisés.



option

Pour se préparer à la formation
Modules préparatoires, transverses à tous les blocs
5 journées de préparation à la formation

- > Les clés de votre ITB - 1 jour
Très fortement recommandé pour bien s'approprier toutes les dimensions de la formation
- > Culture économique et repères d'analyse financière - 3 jours
- > Prémices managériaux – 1 jour

année 1

Bloc 1

Piloter l'activité bancaire dans un contexte de transformations économiques, sociétales et technologiques

Au-delà de l'acquisition de compétences transverses de communication, d'organisation et de conduite de projets, le manager est en capacité :

- > de décoder l'environnement politique, économique, juridique, bancaire, les interactions entre les acteurs, les enjeux externes (nouveaux acteurs, ubérisation, RSE...);
- > de comprendre l'organisation dans laquelle il évolue, ses métiers, son fonctionnement, sa vision stratégique ;
- > d'accompagner ses collaborateurs à se repérer dans l'organisation bancaire ;
- > de mesurer l'impact de son environnement en transformation et adapter les pratiques professionnelles de son unité pour remplir ses missions ;
- > d'identifier les risques bancaires (droit, conformité, cartographie...), éthique et intégrité professionnelle... inhérents à l'exercice de l'activité de son unité ;
- > d'analyser les impacts des risques sur la rentabilité, l'image et la réputation de la banque ;
- > de donner du sens aux règles, procédures, normes de conduite qu'il devra lui-même adopter et transmettre à son équipe ;
- > de veiller par des contrôles au respect des règles ;
- > d'évaluer les impacts en cas de non-respect des règles, normes et procédures dans son activité ;
- > de mettre en place des actions correctives en cas de non-respect de ces règles.

► 13 journées de formation

- J1 à J2 | S'approprier son environnement
- J3 | Saisir les enjeux des transformations externes
- J4 à J5 | Avoir une vision 360° de la banque
- J6 à J7 | Porter les enjeux de mutation interne
- J8 à J9 | Assurer la responsabilité des risques inhérents à l'exercice de la profession et du métier
- J10 | Etre décideur et porteur de sens pour l'équipe
- J11 | Endosser le rôle de porte-parole de l'équipe
- J12 | Etre ambassadeur de son établissement et de son unité
- J13 | Restitution de travaux collaboratifs dans le cadre du contrôle continu

► Examen

- > Contrôle continu
- > 1 épreuve écrite



Bloc 2 Accompagner et évaluer les compétences individuelles au sein d'une unité bancaire

Le manager est capable :

- > de cartographier les compétences de ses collaborateurs,
- > d'identifier les compétences complémentaires utiles à l'organisation,
- > d'organiser le recrutement et préparer l'arrivée du collaborateur,
- > de poser un cadre facilitant l'intégration et l'implication du nouveau salarié, d'organiser sa future mission et de définir les objectifs qui lui seront attribués.

Lors de la réalisation des activités de son unité, le manager est capable :

- > d'évaluer la réalisation d'une mission mais aussi l'attitude professionnelle attendue,
- > d'accompagner le collaborateur dans la mise en œuvre des axes d'amélioration ou la réussite de la mission en :
 - utilisant la communication et le dialogue.
 - déterminant les points forts et les axes d'amélioration
 - proposant des actions de progression
 - interagissant dans l'activité avec le collaborateur

- maîtrisant les techniques de communication et les différents types d'entretiens
- l'évaluant (s'assurer que le collaborateur à un niveau de compétences en adéquation avec les dispositifs réglementaires...), observant et mesurant les compétences, communiquant sur les points forts et les axes d'améliorations...

► 7 journées de formation

- J1 à J2 | Compléter la cartographie de l'équipe
- J3 | Faciliter la montée en compétences de l'équipe
- J4 | Dialoguer avec un collaborateur dans le cadre des activités
- J5 | Evaluer les compétences de son collaborateur en situation de travail
- J6 | Dialoguer avec un collaborateur dans le cadre des activités
- J7 | Restitution de travaux collaboratifs dans le cadre du contrôle continu

► Examen

- > Contrôle continu
- > 1 épreuve écrite

Bloc 3 Développer la qualité au sein de l'organisation bancaire

Le manager est « acteur et garant de la qualité au sein de son organisation » en veillant au respect du cadre légal et en accompagnant la gestion des situations à risques pour la banque.

A ce titre il doit être en capacité :

- > de piloter la relation client de son unité en ayant comme objectif la recherche continue de la satisfaction de son client final ;
- > d'anticiper les situations à risque ;
- > de viser la qualité de service et ce dans le respect d'un cadre normé et réglementaire.

Il est également garant de la qualité de vie au travail dans l'équipe, en s'impliquant dans la diffusion des valeurs et des engagements de service, mais aussi en recherchant des actions correctives de situation de dysfonctionnement. Il mobilisera les instances dédiées en appui si nécessaire.

► 10 journées de formation

- J1 à J2 | Les valeurs et les enjeux client comme socle du métier de responsable d'unité bancaire
- J3 à J5 | Les repères et les leviers de la stratégie qualité comme vecteur de développement dans la banque
- J6 à J9 | Les exigences et la performance comme guide d'un équi libre entre l'humain et l'organisation
- J10 | Restitution de travaux collaboratifs dans le cadre du contrôle continu

► Examen

- > Contrôle continu
- > 1 épreuve écrite

► Parcours de formation (suite)

Bloc 4 Mobiliser une équipe et valoriser la performance collective d'une unité bancaire

Dans un contexte en transformation, le manager est le chef d'orchestre de la performance collective. Il est capable :

- > d'accompagner et mobiliser son équipe en occupant la posture de leadership ;
- > de fédérer en donnant du sens aux actions à mener et en partageant avec l'équipe sur les objectifs qui lui sont fixés,
- > d'organiser et superviser le travail de l'équipe en planifiant, guidant, favorisant l'entraide...
- > de piloter la performance de l'activité et des projets de l'unité en établissant le diagnostic, définissant les objectifs, suivant et évaluant les performances collectives, en mesurant les écarts et en y remédiant par des mesures correctives...
- > d'animer et motiver son équipe.

► 10 journées de formation

- J1 à J3 | Management mobilisateur au cœur des transformations de la banque
- J4 à J5 | Les leviers du collectif au service de la performance
- J6 à J9 | Moyens et pratiques de la réussite collective au sein de l'unité bancaire
- J10 | Restitution de travaux collaboratifs dans le cadre du contrôle continu

► Examen

- > Contrôle continu
- > 1 épreuve écrite

NEW!

option

Pour se préparer aux examens

2 journées de formation par bloc et 2 journées de formation pour préparer le Grand oral afin d'optimiser sa réussite aux examens

Ces différentes journées préparent les candidats de manière optimale aux épreuves écrites et orales, renforcent l'acquisition des différentes compétences (connaissances, savoirs faire, savoir être) et méthodes de travail efficaces attendues lors des examens.



► Tarifs

| Tarification tenant compte de l'absence de déplacement d'intervenant extérieur

Tarifs en vigueur jusqu'au 30/06/2020 – Tous ces prix s'entendent nets, ces prestations n'étant pas soumises à TVA, conformément aux dispositions de l'art 261-4-4A du Code général des impôts.

Applicable pour les banques et les candidats individuels dans les pays suivants :

- > Cameroun
- > Centrafrique
- > Côte d'Ivoire
- > Djibouti
- > Guinée
- > Haïti
- > Madagascar
- > Tunisie

année 1

	Tarif/heure	Nbre d'heures	Total
Module préparatoire (tarif par journée)	27,00 €	7 h	189,00 €
Cycle de formation (bloc 1 et 2)	27,00 €	140 h	3 780,00 €
Journée de préparation aux examens (tarif par journée)	27,00 €	7 h	189,00 €
Cycle de formation + toutes les options	27,00 €	203 h	5 481,00 €

année 2

	Tarif/heure	Nbre d'heures	Total
Cycle de formation (bloc 3 et 4)	27,00 €	140 h	3 780,00 €
Journée de préparation aux examens (tarif par journée)	27,00 €	7 h	189,00 €
Cycle de formation + toutes les options	27,00 €	182 h	4 914,00 €

| Tarification tenant compte de déplacements liés à la présence d'intervenants extérieurs

Tarifs en vigueur jusqu'au 30/06/2020 – Tous ces prix s'entendent nets, ces prestations n'étant pas soumises à TVA, conformément aux dispositions de l'art 261-4-4A du Code général des impôts.

Applicable pour les banques et les candidats individuels dans les pays suivants :

- > Algérie
- > Bénin
- > Burkina Faso
- > Burundi

- > Congo
- > Gabon
- > Mali
- > Mauritanie
- > Niger
- > République Démocratique du Congo
- > Sénégal
- > Tchad
- > Togo

année 1

	Tarif/heure	Nbre d'heures	Total
Module préparatoire (tarif par journée)	31,00 €	7 h	217,00 €
Cycle de formation (bloc 1 et 2)	31,00 €	140 h	4 340,00 €
Journée de préparation aux examens (tarif par journée)	31,00 €	7 h	217,00 €
Cycle de formation + toutes les options	31,00 €	203 h	6 293,00 €

année 2

	Tarif/heure	Nbre d'heures	Total
Cycle de formation (bloc 3 et 4)	31,00 €	140 h	4 340,00 €
Journée de préparation aux examens (tarif par journée)	31,00 €	7 h	217,00 €
Cycle de formation + toutes les options	31,00 €	182 h	5 642,00 €

Tunisie

1. APPRENANT

Code interne CFPB :

Coordonnées personnelles

M^{me} M^{lle}. M.

Nom d'usage* (à remplir si différent du nom de famille) :

*NOM et PRÉNOM figurant sur les pièces d'identité en cours de validité et qui apparaîtront sur les documents administratifs du CFPB (dont le diplôme)

Nom de famille (nom attribué à la naissance) :

Prénom :

Né(e) le : / / À :

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

CP :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

@

Fax :

Coordonnées professionnelles

Nom de l'établissement :

Adresse professionnelle :

CP :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

@

Fax :

FONCTION EXERCÉE :

Formation initiale

Formation professionnelle

Diplôme :

Diplôme le plus élevé :

Spécialité :

2. CLIENT

Donneur d'ordre : en charge du suivi pédagogique

Nom de l'établissement :

Nom et Prénom :

Fonction :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

E-mail :

@

Fax :

Financier : entité à facturer

Nom de l'établissement :

Nom et Prénom du Référent :

Fonction :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

E-mail :

@

Fax :

3. INSCRIPTION BLOC 1 / BLOC 2 – ANNEE 1

Date limite d'inscription : 31 octobre 2019

Inscription aux cycles complets	à cocher	Prix
Cycle de formation Bloc 1 / Bloc 2 + toutes les options - 29 jours	<input type="checkbox"/>	5 481€
Cycle de formation Bloc 1 / Bloc 2 - 20 jours	<input type="checkbox"/>	3 780 €

Inscription aux blocs de compétences	à cocher	Prix
BLOC 1 – Piloter l'activité bancaire dans un contexte de transformations économiques, sociétales et technologiques - 13 jours *	<input type="checkbox"/>	2 457 €
BLOC 2 – Accompagner et évaluer les compétences individuelles au sein de l'organisation au sein d'une unité bancaire - 7 jours *	<input type="checkbox"/>	1 323 €

Inscription aux options / <u>Pour se préparer à la formation</u>	à cocher	Prix
Module préparatoire : Les clés de l'ITB - 1 jour	<input type="checkbox"/>	189 €
Module préparatoire: Piloter l'activité bancaire dans un contexte de transformations économiques, sociétales et technologiques - Bloc 1 - 3 jours	<input type="checkbox"/>	567 €
Module préparatoire : Accompagner et évaluer les compétences individuelles au sein de l'organisation au sein d'une unité bancaire - Bloc 2 - 1 jours	<input type="checkbox"/>	189 €

<u>Pour se préparer aux examens</u>	à cocher	Prix
Journées de préparation aux examens écrit - Bloc 1 - 2 jours	<input type="checkbox"/>	378 €
Journées de préparation aux examens écrit - Bloc 2 - 2 jours	<input type="checkbox"/>	378 €

4. INSCRIPTION BLOC 3 / BLOC 4 – ANNEE 2

Date limite d'inscription : 15 octobre 2019

Inscription aux cycles complets	à cocher	Prix
Cycle de formation Bloc 3 / Bloc 4 + toutes les options - 26 jours	<input type="checkbox"/>	4 914€
Cycle de formation Bloc 3 / Bloc 4 - 20 jours	<input type="checkbox"/>	3 780€

Inscription aux blocs de compétences	à cocher	Prix
Bloc 3 – Développer la qualité au sein de l'organisation bancaire - 10 jours*	<input type="checkbox"/>	1 890€
Bloc 4 – Mobiliser une équipe et valoriser la performance collective d'une unité bancaire - 10 jours*	<input type="checkbox"/>	1 890€

Inscription aux options / <u>Pour se préparer aux examens</u>	à cocher	Prix
Journées de préparation aux examens écrit - Bloc 3 - 2 jours	<input type="checkbox"/>	378 €
Journées de préparation aux examens écrit - Bloc 4 - 2 jours	<input type="checkbox"/>	378 €
Journées de préparation aux examens oral - 2 jours	<input type="checkbox"/>	378 €

* Hors module préparatoire et journée de préparation aux examens

CENTRE DE COURS SOUHAITE : Choisissez un élément.

Date de radiation : 10 jours avant le démarrage de la formation

4. MODALITÉS DE LA FORMATION

- Sanction de la formation : cf. catalogue de la formation continue / site CFPB-Ecole supérieure de la banque
- Durée de la formation : cf. catalogue de la formation continue / site CFPB-Ecole supérieure de la banque
- Nature de la formation : Formation telle que définie aux articles L.6313-1 et s. du Code du Travail / site CFPB-Ecole supérieure de la banque

Signature et cachet du donneur d'ordre en charge du suivi pédagogique	Signature et cachet du financeur	Signature de l'apprenant
Date :	Date :	Date :
		Nom :
		Prénom :

Les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires à l'inscription de l'apprenant ainsi qu'à la délivrance de son diplôme. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au CFPB ainsi qu'à l'établissement bancaire concerné. Les listes des candidats seront consultables en ligne sur notre site www.cfpb.fr. Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données ci-dessus collectées vous concernant, que vous pouvez exercer à tout moment et gratuitement auprès du CFPB - Direction du Service Clients - TSA 85000 - 92739 Nanterre Cedex.

Conditions générales de vente applicables aux formations diplômantes (international)

Les présentes CGV sont applicables dans leur intégralité – sauf stipulation particulière convenue d'un commun accord entre les parties à l'ensemble des formations diplômantes réalisées hors du territoire français. Toute inscription d'un candidat à une formation diplômante du CFPB implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGV dont le Client déclare avoir pris connaissance.

• Caractéristiques générales de la formation

La formation envisagée est assurée par les moyens propres du CFPB ou avec le concours d'autres dispensateurs de formation dûment habilités au préalable par le CFPB.

Le programme de l'action de formation, la durée et le(s) lieu(x) de réalisation, les effectifs inscrits par le Client, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les modalités de contrôle des connaissances ainsi que, le cas échéant, la nature de la sanction de l'action de formation dispensée sont définis dans le bulletin d'inscription ou tout autre document remis au Client par le CFPB.

• Modalités financières

Prix

Les prix s'entendent hors toutes taxes. A ce tarif, seront ajoutées toutes les taxes locales applicables, le cas échéant.

Paiement

Les frais d'inscription relatifs à chaque formation diplômante sont facturés par le CFPB en début de cycle.

Les paiements s'effectuent comptant et sans possibilité d'escompte, au plus tard le quarante cinquième jour suivant la date d'émission de la facture.

Au sens des présentes, le terme « impayé(s) » s'entend du non-paiement, en tout ou partie, par le Client d'une ou plusieurs facture(s) nonobstant une relance adressée par le CFPB par tout moyen écrit.

En cas d'impayé(s) consécutif(s) à la réalisation d'une ou plusieurs prestation(s) de service exécutée(s) ou en cours d'exécution par le CFPB en faveur du Client, le CFPB se réserve la possibilité de prendre, à tout moment, l'une ou plusieurs des mesures suivantes, sous réserve d'en informer le Client par tout moyen écrit :

- refus d'inscription d'un ou plusieurs candidat(s) à une formation;
- non convocation d'un ou plusieurs candidat(s) inscrit(s) par le Client à l'examen de la (les) formation(s) concernée(s) ;
- non remise des diplômes de la (des) formation(s) concernée(s) à un ou plusieurs candidat(s) inscrit(s) par le Client.

L'une et/ou l'autre de ces mesures ne pourront avoir pour conséquence la réclamation par le Client ou ses candidats auprès du CFPB de dommages-intérêts ou d'un quelconque remboursement des sommes engagées pour ces formations. Le Client se porte fort du respect de cette disposition par ses candidats.

• Candidature présentée à titre individuel

Toute candidature présentée à titre individuel ne sera effective qu'après acceptation du dossier par une commission interne au CFPB.

En cas d'inscription d'un candidat à titre individuel, celui-ci est assimilé au Client pour l'ensemble des droits et obligations découlant des présentes CGV.

• Conditions d'annulation, d'abandon ou d'absentéisme

Annulation par le Client d'une ou plusieurs inscription(s)

En cas d'annulation d'une ou plusieurs inscriptions à une formation pour quelque cause que ce soit, le Client doit en informer le CFPB par écrit au plus tard avant la date limite de radiation mentionnée dans le guide du Responsable Formation ou le bulletin d'inscription de la formation concernée.

A défaut, le CFPB se réserve le droit de facturer la totalité du coût de l'inscription annulée à titre de dédit.

• Cas d'abandon ou d'absentéisme

En cas d'abandon et/ou d'absentéisme d'un ou plusieurs candidat(s) en cours de formation, le Client reste redevable du montant total et forfaitaire du coût de l'action de formation.

• Force majeure

De convention expresse, et nonobstant toute faute de sa part, la responsabilité du CFPB ne sera pas engagée en cas de survenance d'événements de force majeure.

En cas d'événement de force majeure ne permettant pas au CFPB d'assurer tout ou partie de la formation, celui-ci s'engage à rechercher toute solution permettant, dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d'exploitation, de poursuivre l'exécution normale des prestations.

A défaut, l'exécution de la formation est suspendue. Dans ce cas, et si l'événement se poursuit pendant plus de deux (2) mois, chacune des Parties peut résilier la convention de formation par lettre recommandée avec accusé de réception sans que l'autre Partie ne puisse prétendre à des dommages et intérêts de ce fait.

• Propriété intellectuelle

L'ensemble des programmes de formation et des supports pédagogiques du CFPB, quelle qu'en soit la forme et, notamment, tous documents manuscrits, imprimés, numérisés, scannés et/ou enregistrés sur tout support tels que fascicules, cédéroms, disquettes et/ou DVD :

remis aux animateurs, candidats et/ou Clients dans le cadre de ses formations;

accessibles en ligne sur les serveurs informatiques du CFPB tels que sa plateforme formation (LMS) ou son Extranet, sont des œuvres de l'esprit protégées par les dispositions des articles L. 112-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle, dont le CFPB est seul titulaire des droits d'auteur.

Par conséquent, le Client s'engage à ne modifier ni altérer aucune marque ni inscription figurant sur tout ou partie des programmes de formation et supports pédagogiques. Les programmes de formation et supports pédagogiques et, plus généralement, les documents relatifs au contenu des formations proposées ne pourront être utilisés qu'au bénéfice des seuls salariés du Client et ne pourront en conséquence être reproduits, communiqués ni cédés au profit de toute autre personne physique ou morale sans l'accord préalable écrit du CFPB.

• Durée de validité

Les présentes CGV sont valables pour une durée indéterminée à compter de leur date de mise à jour.

Le partenaire du CFPB en Tunisie

Académie des Banques et Finances	
www.abf.tn	<ul style="list-style-type: none">● Oifa BHOURI Chargée de formation ITB +216 70 147 371 – bhour@abf.tn

Les interlocuteurs du CFPB

Centre de Formation de la Profession Bancaire - Direction Internationale	
www.cfpb.fr	<ul style="list-style-type: none">● Sandra PREGASSAME Responsable Maghreb +33 1 41 02 56 46 - sandra.pregassame@cfpb.fr● Méline TOUMIA Assistante Projet +33 1 41 02 56 90 – meline.toumia@cfpb.fr

Groupe CFPB – L'École supérieure de la banque
5 esplanade Charles de Gaulle
TSA 85000 Nanterre cedex
Tél. : +33 1 41 02 55 00
Fax : +33 1 41 02 55 55



L'École supérieure de la banque